AGENTE / AGENT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Pôle éducation et vie de la cité / DSJA / Service de la vie associative et de l'égalité

Lieu de travail : Maison des associations Jean LE COUTALLER

Cadre statutaire - **Catégorie :** C - **Filière :** Technique - **Cadre d'emplois :** Adjoints techniques territoriaux	**Cotation RIFSEEP** C3	**Temps de travail** Temps complet Régime de 36h30 par semaine

Situation fonctionnelle - **Réf. hiérarchique** - **Positionnement**	Agente/agent de coordination des agents d'entretien et de maintenance de la Maison des associations Vous travaillez en collaboration avec d'autres agents chargés de l'entretien et de la maintenance sur le même site.
Relations fonctionnelles - **Internes** - **Externes**	Échanges réguliers avec le personnel intervenant dans la structure, notamment des services techniques Relations avec les agents du service Contacts directs avec les usagers et les associations - Relations fréquentes avec les entreprises - Relations avec les organismes chargés des contrôles de sécurité et des habilitations
Mission principale	***Le service de la vie associative et de l'égalité gère les 3 structures de la Maison des associations : Maison des associations Jean Le Coutaller, Cité Allende et Maison des familles*** **Dans ce cadre, vous êtes chargé, sous la responsabilité de votre référent, de maintenir en état de propreté et de fonctionnement les bâtiments de la Maison des associations.**
Activités du poste	**Procéder à la fermeture des bâtiments et salles de réunions et d'activités (et ouverture en cas de remplacement) de la Maison des associations Jean Le Coutaller** **Veiller aux bonnes conditions d'accueil du public** Faire respecter aux usagers les règles d'utilisation des lieux, et les rappeler le cas échéant - Appliquer dans le cadre de son travail les consignes et règles de sécurité - Alerter selon la procédure définie en cas de déclenchement de tout type d'alarme ou de situation inhabituelle- Détecter les dysfonctionnements et les signaler - Appliquer la procédure visant à faire intervenir le service chargé de la maintenance du patrimoine, en cas de besoin- Suivre les interventions et chantiers réalisés par d'autres services ou entreprises extérieures **Entretenir les espaces communs de la Maison des associations Jean Le Coutaller** Nettoyer et préparer les salles, vérifier leur état et les remettre en état de propreté Nettoyer les parties communes (sanitaires, vestiaires et circulations…) Entretenir les abords des bâtiments : cour Préserver la qualité du site **Assurer les travaux d'entretien courant** Effectuer les petits travaux d'entretien des bâtiments dans différents domaines : peinture, électricité, plomberie, menuiserie, vitrerie, etc. Appliquer les règles et consignes de sécurité Vérifier et contrôler l'approvisionnement en matériel et produits (quantité et qualité) Procéder à l'entretien du matériel et des machines après usage **Trier et évacuer les déchets courants** Changer les sacs-poubelles Répartir les différents déchets dans les conteneurs adaptés **Participer aux évènements (Fête des assos, Rendez-vous, Assemblée plénière…)** ***Intervenir sur les autres structures de la Maison des associations, en fonction des besoins et des nécessités du service***
Compétences et qualités professionnelles requises	Bonne condition physique Maîtrise des règles d'entretien d'un bâtiment et aptitudes manuelles indispensables Être en possession des habilitations nécessaires Bonne connaissance des techniques, produits et matériels de nettoyage et d'entretien des locaux Connaissance des règles de gestion des stocks – Connaissance des règles de sécurité au travail Rigueur, sens de l'organisation et capacité à s'adapter dans un délai court – Capacité à respecter l'obligation de discrétion professionnelle – Qualités relationnelles Sens des responsabilités et de la sécurité Autonomie, réactivité et sens de l'organisation Sens du service au public
Observations	▪ Temps de travail Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 11h45-19h30 Samedi : 12h45-18h15 *Horaires été :* Lundi : 8h45-13h et 14h30-17h45 Mardi au vendredi : 9h-13h et 14h30-17h45 Horaires adaptables en fonction des nécessités de service